



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE
PROCES-VERBAL N°2 DU 06 FEVRIER 2020
(réunion télématique)

SAISON 2019/2020

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Jean-Pierre GAUYAU, Tatiana VASSINE

Conformément à l'article 2 du Code Electoral adopté lors de l'Assemblée Générale des 25 et 26 mai 2019, la Commission Electorale Fédérale émet un avis pour la détermination de la période électorale.

Il est décidé, à l'unanimité, de proposer une durée de 30 jours maximum pour la période commençant le 16 novembre 2020 et se terminant le 15 décembre 2020.

Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE

Le Secrétaire de la CEF
Serge CORVISIER

Présenté au Conseil d'Administration du 08/02/2020
Date de diffusion : 10/02/2020
Auteur : Jean-Jacques DECORDE